

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION



Portant sur la fongibilité des crédits pour le budget annexe Archéologie de la Ville d'AUTUN.

N°115/2026- DF

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu la délibération DEL2026-071 du conseil communautaire du 8 avril 2026 relative à l'ajustement du règlement budgétaire et financier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder les crédits du chapitre 65 pour couvrir le prélèvement à la source sur le budget annexe Archéologie de la ville d'AUTUN ;

Article 1^{er} : AUTORISE de procéder aux virements de crédits suivants :

Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant	Objet
Fonctionnement	11	6251	318	-10	Nécessité de disposer de crédits pour prendre en charge un mandat sur le prélèvement à la source
	65	65888	318	10	

Article 2 : PRECISE la fongibilité au sein des deux sections a été votée à hauteur de 7,5% des dépenses réelles soit :

285 600 € x 7,5% = 21 420 € pour la section de fonctionnement,

16 700 € x 7,5% = 1 252,50 € pour la section d'investissement.

Une fois les virements prévus à l'article 1 effectués, le solde disponible pour de futures décisions de fongibilité de crédits s'établit aux niveaux suivants :

21 410 € pour la section de fonctionnement,

1 252,50 € pour la section d'investissement.

Article 3 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 071-217100148-20260609-DCM_115_2026-AI



Autun, le 09 juin 2026

Le Maire,

Par délégation, la 1^{ère} Adjointe

Cathy NICOLAO-VERDENET

